

## DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT DE TRANSPORT DE SUBSTANCES RADIOACTIVES

*Ce formulaire est à adresser à l'ASN dans les délais indiqués dans le guide de l'ASN n°31, même si certains éléments sont encore manquants. Il est ensuite possible d'effectuer une déclaration rectificative. Ce formulaire peut également être utilisé pour déclarer des ETT.*

Référence EST du déclarant ..... Date de la déclaration .....

Date de la détection : ..... Lieu de l'événement : ..... Département (ou pays) : .....

Entité effectuant la déclaration et rôle dans le transport :  
.....  
.....

Expéditeur : ..... Transporteur : ..... Destinataire : .....

Libellé de l'événement : .....

### Mode de transport

Routier       Ferroviaire       Maritime       Aérien       Fluvial

### Événement survenu ou détecté

En conception/fabrication       En maintenance       En manutention, chargement ou déchargement  
 Pendant le transport       En transit ou entreposage       Autre (à préciser) : .....

N° ONU	Type de colis	Radionucléides	Activité totale	TI	CSI

### Description factuelle de l'événement

.....  
.....  
.....

### Conséquences observées sur les personnes, le colis ou l'environnement

.....  
.....  
.....

### Actions conservatoires ou curatives immédiates (le cas échéant)

.....  
.....  
.....

### Classement / proposition de classement si événement significatif

Événement intéressant les transports (EIT)       Événement significatif (EST)  
Critère de déclaration pour l'EST :  
Niveau INES proposé :

### Personne à joindre pour des renseignements supplémentaires

Nom : ..... E-mail : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....

*La présente déclaration d'événement de transport de substances radioactives doit être envoyée à :*

- *la Direction du Transport et des Sources (DTS) de l'ASN : [dts-transport@asn.fr](mailto:dts-transport@asn.fr) ou ASN/DTS 15, rue Louis Lejeune – CS 70013 – 92541 Montrouge cedex.*
- *l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire : IRSN - BP 17 - 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex. Fax : 01 58 35 79 73*
- *l'expéditeur doit être mis en copie de la déclaration lorsqu'il est identifié.*

*Attention, **dans le cas du transport aérien**, la déclaration doit également être transmise à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) selon les modalités qui lui sont propres.*